

**SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 22 JANVIER 2009 - 18h30 - CLUNY**

Le Président, Michel MAYA, accueille et remercie les participants à cette session. Il précise que les objectifs principaux de cette réunion sont d'étudier le projet de construction d'un bâtiment et l'étude du Débat d'Orientation Budgétaire 2009, ainsi que de faire le bilan des opérations en cours. L'ensemble des dossiers a été étudié lors des réunions des Bureaux du 16 décembre 2008 et du 15 janvier 2009.

1) Adoption du procès verbal du Conseil syndical du 27 octobre 2008 :

Le procès verbal du Comité syndical du 27 octobre 2008 est soumis à approbation par M. le Président ; personne n'ayant de remarques à formuler sur ce document, il est approuvé par le Conseil syndical à l'unanimité.

2) Poursuite de politique collecte sélective:

Monsieur MAYA indique que les premiers bilans de l'année 2008 dépassent les prévisions, puisque au 25 décembre, les tonnages d'ordures ménagères ont diminué de 6.6 % (prévision 2009 : 4%) par rapport à la même époque l'année dernière et les tonnages d'emballages ont augmenté de 34 % (prévision 2009 : 25%). Dans le même temps les encombrants de déchetterie augmentent de 15% et les déchets verts de 25%.

Concernant les nouvelles communes à équiper 3 groupes de communes, d'un point de vue territorial, restent à équiper :

**Groupe 1** : Matour, Montmelard, Trambly, Saint Léger sous la Bussières, Brandon, Montagny sur Grosne, Clermain, Saint Pierre le Vieux, Sainte Cécile. Ce groupe représente 9 communes et 1805 foyers.

**Groupe 2** : Salornay sur Guye, La Vineuse, Donzy-le-National, Buffières, Saint Vincent des Prés, Saint André le Désert, Vitry les Cluny, Pressy sous Dondin, Massy, Cherizet. Ce groupe représente 10 communes et 1270 foyers.

**Groupe 3** : Bergesserin, Curtil sous Buffières, Sivignon, Château, Mazille. Ce groupe représente 5 communes pour 705 foyers.

Pour rappel, 5205 foyers sont à ce jour équipés (3260 en 2007 et 1945 en 2009), représentant 58% des foyers totaux.

La mise en place de la collecte sélective sur les communes actuellement concernées par 2 ramassages d'ordures ménagères, entraîne le passage à 1 seul ramassage d'ordures ménagères par semaine.

Afin d'accélérer la mise en place de cette politique de collecte sélective, il est possible de combiner le groupe 1 avec une partie du groupe 2, en ajoutant au groupe 1 les communes de Salornay et Cherizet. Cette proposition permet d'équiper sur l'année 2009 2250 foyers, pour un équipement total en fin d'année de 78%.

A noter que ces équipements interviendront à partir de septembre 2009.

Cette proposition peut encore se faire à charge de matériel et d'agent constant. Toutefois, il sera nécessaire de prévoir pour les mois de juin/juillet/aout/septembre 2 vacataires pour compenser les congés et une automatisation des remplacements des agents par des emplois ponctuels lors de maladie ou absences non prévues.

Monsieur MAYA précise qu'il a demandé à ce que soit étudiée la possibilité de finir l'équipement de l'ensemble des communes en 2009, mais que ceci n'était pas possible techniquement. De plus, pour ce qui concerne la Communauté de communes de la Guiche, il est proposé d'attendre de savoir si celle-ci va rester ou non au sein du SIRTOM avant de l'équiper.

M. AUCAN demande comment ces équipements en bacs jaunes se passent lorsque la commune est en point de regroupement.

M. MAYA répond que des bacs de regroupement spécifiques pour la collecte des emballages sont placés à côté des bacs d'ordures ménagères. Une collecte spécifique est mise en place.

Il précise que même dans les communes qui sont actuellement en ramassage en porte à porte, lors de l'étude technique préparatoire à la distribution, il est étudié systématiquement la possibilité de mettre en place des points de regroupement, afin de réduire les coûts de fonctionnement du SIRTOM.

M. DEVILLARD intervient en rappelant que c'est pour cela que l'étude technique préparatoire est très importante et se divise en 2 parties : un premier travail de terrain par l'équipe du SIRTOM afin de faire des propositions d'affectation et dans un second temps un travail avec les communes pour validation ou modification.

Le Conseil syndical donne son accord de principe sur ces propositions.

✓ 2) Dossier bâtiment :

M. MAYA refait rapidement l'historique de ce dossier, en rappelant que lors du dernier Conseil syndical, un groupe de travail a été constitué afin d'étudier les différents scénarios présentés lors de cette réunion.

Le groupe de travail sur le dossier du futur bâtiment du SIRTOM s'est réuni le 16 décembre 2008. Ce groupe a visité les sites actuels du SIRTOM, les locaux du SICTOM du Mâconnais et les différents sites présentés, comme pouvant potentiellement recevoir le siège administratif et technique du SIRTOM. Après ces différentes visites, le groupe de travail a décidé de faire au Bureau des propositions pour validations :

1) Sur les 6 scénarios présentés, le groupe de travail propose de retenir les scénarios pour lesquelles le SIRTOM devient propriétaire du terrain et des locaux. De fait, les scénarios proposant des solutions de location ne seraient étudiées qu'en solution d'urgence et temporaire.

2) La proposition d'acheter un terrain à bâtir afin de construire des locaux dédiés et adaptés a également émergé.

3) De fait, au regard des possibilités à moyen terme, il est proposé d'étudier 2 options :

a) achat de terrain et construction sur le terrain vendu par la société EEC sur la zone du Pré Saint Germain à Cluny,

b) achat de terrain et construction sur le terrain de la Pierre folle à Cluny (joutant le quai de transit de déchets du SIRTOM). Pour cette 2<sup>ème</sup> hypothèse il est nécessaire de prendre contact avec le propriétaire du terrain afin de savoir s'il est potentiellement vendeur. Pour ces 2 hypothèses, le prix d'achat du terrain se basera sur les estimations de France domaines.

M. MAYA informe qu'un courrier a été envoyé au propriétaire du terrain de la Pierre Folle et que celui-ci l'a informé qu'il n'était pas vendeur.

D'autre part, le groupe de travail a étudié le montant prévisionnel des travaux. Celui-ci peut évoluer, si l'on choisit de ne pas prévoir sur place le stockage des conteneurs et composteurs (ce stockage pourra être organisé dans un second temps sur le site du quai de transit des déchets).

Le prévisionnel financier est donc le suivant (prix T.T.C.) :

1) terrain : 100 000 €

2) assistance maîtrise d'ouvrage : 55 /60 000 €

3) coût construction/aménagement : 600 000 €

M. MAYA présente ensuite sur des plans les possibilités d'implantation d' »un bâtiment sur le terrain de la Zone du Pré Saint Germain. En première approche, même si ce terrain est juste en superficie, il est possible d'implanter un bâtiment répondant aux besoins du SIRTOM (probablement que les locaux administratifs seront positionnés en étage ou demi-étage au dessus du local de stockage et d'entretien des camions).

M. MAYA précise qu'aucune subvention directe n'est possible pour la construction de ce bâtiment mais que par contre des aides sont possibles si une démarche de Haute Qualité Environnementale est mise en place dans sa conception et sa construction.

M. SIMONET indique que dans la présentation informatique d'implantation prévisionnelle, des plans d'architecte ont été utilisés et qu'il faut faire attention aux droits de reproduction.

M. MAYA réponds que cette utilisation concerne uniquement une réflexion technique interne.

M. COLIN demande sont réalisés actuellement les entretiens des camions et si le projet de bâtiment modifierait des choses sur ce point.

M. MAYA répond qu'actuellement l'ensemble des interventions sur les camions est externalisé, pour la majeure partie des interventions sur Mâcon. En effet, la construction du bâtiment doit prévoir un petit atelier permettant de réaliser sur place l'entretien régulier du matériel.

M. RIZET intervient en manifestant sa surprise quant au projet d'achat qui est très onéreux. Il se demande si une location ne serait pas plus avantageuse.

M. MAYA répond que dans les différents scénarios étudiés des solutions de location ont été étudiées, mais que celles-ci ne correspondaient pas aux besoins du SIRTOM, en particulier pour le stockage des camions.

M. RIZET demande si la période de crise ambiante est bien propice pour investir dans un projet tel que celui présenté.

M. MAYA répond que q' ce n'est pas les collectivités qui lancent des projets de travaux lors des périodes difficiles, qui le fera ?

M. RIZET précise que sa réflexion prend bien en compte le fait des aménagements doivent être faits pour améliorer le travail des agents du SIRTOM, mais qu'il pense qu'il serait prudent de différer ces travaux.

M. BONNOT précise que paradoxalement c'est peut être le bon moment pour lancer des appels d'offres afin d'obtenir des coûts de travaux intéressants.

M. GALLAND insiste sur ce fait, en précisant que les tarifs de travaux sont effectivement en baisses.

Mme JARRY intervient sur le fait qu'il faudra que les élus soient vigilants quant aux choix des entreprises locales pour pouvoir avancer des arguments de « soutien à l'économie locale ».

M. MAYA répond qu'il faut faire attention au principe de mise en concurrence et que les collectivités sont soumises aux règles strictes des marchés publics.

M. BRULET prend la parole pour indiquer que lors de l'étude de ce projet en dernier Conseil syndical il était de ceux qui pensaient que la construction n'était pas obligatoire, et que la location pouvait suffire. En ayant étudié le sujet de plus près dans le groupe de travail « bâtiment », il est arrivé à la conclusion que la nécessité pour le personnel du SIRTOM et pour le matériel est de partir sur une construction permettant de pouvoir avoir un bâtiment adéquat pour l'activité du SIRTOM. Il pense qu'il faut être ambitieux et qu'en restant modeste dans les choix cette opération peut être menée à bien à un coût raisonnable.

M. GALLAND précise que la situation ne peut pas durer comme cela et que les élus ont une responsabilité envers leurs agents. De plus, le terrain proposé est une opportunité non négligeable sur Cluny. Il ajoute qu'il ne faut pas oublier que la municipalité de Cluny va être de plus en plus pressante quant à la récupération des locaux occupés par le SIRTOM.

Mme LE GALLEE intervient pour rappeler que les conditions d'accueil des agents du SIRTOM est lamentable et qu'elle invite tous les délégués à aller se rendre compte de leurs conditions de travail.

M. RIZET indique que la location de bâtiments modulaires type ALGECO pourrait être une solution d'attente.

M. GALLAND intervient en précisant que ce type de location est très onéreuse à long terme, et sera certainement plus cher que les intérêts d'emprunt d'une construction neuve.

M. MORIAMEZ demande si les estimations financières ont été faites concernant des locations.

M. MAYA répond que dans les différents scénarios présentés, deux concernaient des offres de location, à des tarifs allant de 19 000 à 34 000 € par an. Il précise de plus que ces offres ne permettraient pas d'entreposer les camions du SIRTOM.

M. ROBIN demande si le budget prévisionnel présenté est définitif.

M. MAYA répond que le budget prévisionnel est une première approche théorique. Il est évident qu'une étude plus approfondie doit être réalisée par un bureau spécialisé en 2009, afin de pouvoir déterminer clairement les implantations des locaux sur le terrain et donc les estimatifs financiers, pour lancer les marchés en 2010.

M. LACHOT demande si les baisses des tonnages d'ordures ménagères ne vont pas dégager des marges de manœuvres sur ce dossier.

Bertrand DEVILLARD répond que pour 2009 l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluante (TGAP) qui est versée pour chaque tonne de déchets enfouie, passe réglementairement de 8.20 € à 13 € H.T., soit une augmentation de 58.5%. Cette augmentation, malgré la baisse prévisionnelle des tonnages de 5% en poids, conduit sur cet exercice budgétaire à une augmentation minimale de 21 000 € sur le poste traitement des OM et des encombrants de déchetteries. A noter que cette TGAP doit passer à 17 € en 2010. De plus, concernant les recettes, la conjoncture doit conduire à être très prudent quant aux rachats de marchandises triées car ce rachat se base sur des cours mondiaux qui sont en forte baisse début 2009. Enfin, la hausse moyenne des coûts de traitement est de 3% pour 2009. De fait, il est clair que la politique de collecte sélective mise en place depuis 2007 permet de moins subir ces augmentations mais malheureusement pas d'intégralement les compenser.

M. MAYA, après avoir présenté le projet de DOB, propose de passer au vote sur cette question de l'achat d'un terrain pour la réalisation d'un futur bâtiment.

A la demande de l'assistance, le vote est réalisé à bulletin secret.

M. NUGUES, doyen d'âge de l'Assemblée et M. AUCANT, délégué présent le plus jeune, assurent le suivi du vote.

#### RESULTAT DU VOTE

Nombre de votants maximal : 66

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 66

A déduire les bulletins litigieux ou nuls : 2

Nombre de suffrage exprimé : 64

Majorité absolue : 32

A la question :

« Êtes vous d'accord pour l'achat du terrain de la zone du Pré Saint Germain de Cluny, parcelle cadastrée n°0320, Section AR, d'une superficie totale de 3221 m<sup>2</sup>, pour un prix de 80 500 € soit approximativement 25 € le m<sup>2</sup>, base de calcul des droits, taxes et frais, conformément à l'estimation de France Domaine ? »

Réponses :

-oui : 57

- non : 7

Le Conseil syndical autorise donc Monsieur le Président à lancer la procédure d'achat du terrain situé sur la Z.A. du Pré Saint Germain à Cluny.

### 3) DOB 2009 :

M. MAYA présente les propositions suivantes :

#### a) Concernant les investissements 2009 :

- Achat d'une BOM, décidée le 30 juin 2008, pour 155 000 €
- Equipement en bacs de collecte : moyenne de 80 € par foyer, soit si l'hypothèse de 2250 foyers est retenue une enveloppe prévisionnelle de 180 000 €
- Si achat de terrain: 100 000 €
- Aménagement déchetteries (panneaux, petits aménagements) et équipements divers : 15 000 €
- Achat tractopelle : 15 000 €
- Equipement informatique : 5000 €

#### b) Concernant le fonctionnement pour 2009 :

- Augmentation de 5% de l'article traitement + TGAP (576 000 €), et stabilisation par rapport à CA 2008 des dépenses de fonctionnement.
- Une majoration de 20 000 € sur la ligne « location de matériel » du fait du 3<sup>ème</sup> camion transport HS sur 2009 et donc d'un besoin temporaire sur la période allant d'avril à septembre et lors de casse matériel ou réparation. Le principe de « camion mulet » sera à mettre en place lors du changement du camion grue, en 2010/2011.
- Concernant l'article « charges de personnels », il sera majoré des évolutions habituelles des carrières des agents (environ + 2.5%) et d'une enveloppe prévisionnelle pour le doublement du vacataire d'été sur 2 mois (+ 5000 €).  
A noter que sur 2008 les heures supplémentaires ont effectivement baissé de 10 %.
- Les dépenses liées aux emprunts potentiels, vus au point a), majoreraient les remboursements d'emprunt d'environ 40 000 €

En conclusion, la majoration maximale des dépenses de fonctionnement pour 2009 serait de 140 000 €, ce qui serait compensé par une majoration de 5-8% des participations des CC.

M. MAYA présente ensuite un document comparatif des CA depuis 2001 qui met en valeur le fait que depuis 3 exercices la stabilisation des participations demandées aux communautés de communes. Il précise que si le SIRTOM poursuit sa politique d'investissement il faudra pendre la décision d'augmenter la TEOM dans des proportions de l'ordre de 9/10%.

#### Questions diverses :

##### Délibération honoraires Percepteur

M. MAYA indique qu'une délibération portant sur la rémunération du Percepteur n'a pas été renouvelée lors de l'installation du nouveau Conseil syndical en 2008.

Le Conseil syndical à l'unanimité accepte cette proposition.

##### Délibération 20% investissement 2009

M. MAYA propose cette délibération afin de ne pas retarder les investissements 2009.

Le Conseil syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

##### Demande d'ouverture de fonction coordonateur déchetterie :

M. MAYA présente le fait que lors des entretiens d'évaluation 2008, l'agent occupant la fonction d'animateur du tri a demandé à ce que ces fonctions de coordonateur déchetterie soient reconnues, tant dans la création de cette nouvelle fonction au sein du SIRTOM, que de la

création d'une indemnité spéciale. Il pourrait être proposé au lieu de créer une nouvelle fonction, d'étendre la fonction d'animateur du tri en portant l'indemnité au niveau de celle donnée au conducteur spécialisé (IAT porté au taux de 4.5 au lieu de 3, soit une augmentation de 55 € euros brut par mois ; coût total pour le SIRTOM : environ 750 € annuel).

Le Conseil syndical accepte cette proposition à l'unanimité.

Bertrand DEVILLARD précise que la délibération devra modifier le régime général des indemnités du SIRTOM.

#### Délégation au centre de gestion de la souscription du contrat d'assurance des risques statutaires :

M. MAYA indique que le SIRTOM adhère à un contrat d'assurance « groupe » auprès du centre de gestion, garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service. Ce contrat arrive à terme au 31 décembre 2009 et le centre de gestion doit connaître par délibération si le SIRTOM souhaite adhérer ou non à ce nouveau contrat.

Le Conseil syndical accepte à l'unanimité d'adhérer à ce contrat d'assurance géré par le Centre de gestion de la SAONE-ET-LOIRE.

#### Modification des règlements déchetteries :

Une mise à jour des tarifs d'accueil des déchets des professionnels sera proposée tenant compte de l'évolution des coûts de traitement et des coûts kilométriques. En fait, les nouveaux calculs font apparaître une augmentation des coûts kilométriques mais ils sont compensés par le fait que les bennes de déchetteries soient tassées et donc plus lourdes. L'un dans l'autre aucune modification de règlement n'est nécessaire.

D'autre part, la commune de CENVES a fait la demande de pouvoir bénéficier des services de la déchetterie de TRAMAYES, Une convention de partenariat doit donc être conclue se basant un le prix du service déchetterie ramené à l'habitant tel que présenté dans le rapport déchet 2007.

En fonction de la concrétisation ou non de la demande, une convention sera proposée lors d'un prochain Conseil syndical.

#### Information DASRI :

M. MAYA informe que le contrat avec la société EDC pour la collecte des DASRI arrive à terme en 2009. De fait, cette société a été contactée pour nous faire des propositions. Elle peut mettre à disposition des bornes automatisées, ce qui augmenterait l'accessibilité des patients et donc augmenterait le service. Toutefois, M. MAYA précise que la loi de finances 2009 introduit réglementairement la prise en charge des collectes des DASRI par les professionnels à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. De fait, il propose d'être prudent et de reconduire le contrat tel qu'il est en place, au moins pour une année, afin de voir en 2010 quelles seront les implications pour le SIRTOM de cette nouvelle réglementation.

#### Etude méthanisation :

M. MAYA indique que la Chambre d'agriculture est en réflexion avec quelques partenaires, dont le SIRTOM, pour lancer une étude de faisabilité pour la mise en place d'une unité de méthanisation sur la commune de Cluny. Un groupement de commande est donc envisageable entre les différents partenaires afin de lancer la procédure de consultation pour le choix du Bureau d'étude. Financièrement, l'étude est estimée à 15 000 €, avec un financement à hauteur de 80%. Le reliquat devra être réglé par les différents partenaires selon une clef de répartition à définir. Il a été demandé aux partenaires lors d'une réunion technique le 22 janvier de se

positionner quant à leur participation ou non à cette étude, et s'ils étaient candidat, le cas échéant, pour être mandataire du groupement de commande.

M. MAYA indique que la participation du SIRTOM à cette étude serait intéressante, il précise que le fait d'être le mandataire inclurait une inscription budgétaire du montant totale de l'étude..

Après débat, il est proposé de statuer sur ce dossier lors de la réunion budgétaire.

Les débats étant clos, la séance est levée à 20h45.